



Service Éducation et Accueil

B.P. 73
L-3401 Dudelange

Tél.: 51 61 21 - 5678

Fax.: 51 61 21 - 5679

creche@dudelange.lu

www.sea-dudelange.lu

Concerner: Modalités d'inscription au sein d'une crèche communale

Chers parents, chers responsables légaux,

Vous voulez inscrire votre enfant dans une crèche communale. La Ville de Dudelange offre trois structures d'accueil pour les enfants non-scolarisés, à savoir la :

Crèche "Minettsdepp"

7, rue du Parc
L-3542 Dudelange

Tel: 51 61 21 – 5645
creche_minettsdepp@dudelange.lu

Crèche "Nuddelsfabrik"

1, op der Nuddelsfabrik
L-3424 Dudelange

Tel: 51 61 21 – 5640
creche_nuddelsfabrik@dudelange.lu

Crèche "Italie"

149, rue des Minières
L- Dudelange

Tel: 51 61 21 – 5650
creche_italie@dudelange.lu

En cas d'intérêt, veuillez remplir et cocher les cases correspondantes sur la fiche d'inscription et la remettre avec les annexes nécessaires au :

Service Éducation et Accueil
Bureau 7 (rez-de chaussée)
Hôtel de Ville

Lundi, mardi et vendredi: 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Mercredi: 8h00-12h00 et 13h00-19h00

Jeudi: 8h00-17h00

Vous devez remettre la fiche d'inscription en main propre au Bureau 7 afin de garantir la bonne réception et l'exactitude des informations fournies. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, chers parents, chers responsables légaux, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Service Éducation et Accueil



Service Éducation et Accueil

B.P.73
L-3401 Dudelange

Tél.: 51 61 21 - 5678
Fax.: 51 61 21 - 5679
creche@dudelange.lu
www.sea-dudelange.lu

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX CRÈCHES 1/4 Informations 1/2

Nom et prénom(s) de l'enfant

Matricule

CE DOSSIER CONSTITUE UNIQUEMENT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

La Ville de Dudelange offre des structures d'accueil pour les enfants non-scolarisés de 2 mois jusqu'à 4 ans.

ADMISSION

Les parents ou responsables légaux seront informés de l'admission de leur enfant dans une crèche par écrit et téléphone. Tout enfant admis doit obligatoirement passer une phase d'adaptation de deux semaines. Pendant cette période au moins un des parents doit être présent pour accoutumer l'enfant à la vie de crèche.

L'enfant est admis jusqu'à sa scolarité officielle. Veuillez noter que le dernier jour pour les enfants quittant la crèche sera au plus tard le 31 août de l'année en question.

Pour une annulation de l'inscription, un préavis de 2 mois est prévu.

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Les crèches sont fermées les samedis et dimanches, les jours fériés légaux et pendant la semaine de Noël.

Un planning détaillé avec les jours fériés et le congé collectif est publié sur le site Internet et peut être demandé à la crèche.

CONGE

Les parents ou responsables légaux doivent veiller à ce que l'enfant reste absent de la crèche au moins 25 jours ouvrables entiers par an, congés collectifs de la crèche compris, pour une inscription complète (Pour les inscriptions partielles, le prorata sera appliqué). Les parents ou responsables légaux de l'enfant rempliront un formulaire de demande de congé. Les congés ne sont pas facturés s'ils sont annoncés 1 mois à l'avance et un maximum de 35 jours par an de congés non-facturés est accordé.

PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

La participation financière des parents ou responsables légaux est définie conformément au tarif fixé par le « chèque-service accueil » et suivant le tableau horaire suivant :

Accueil Ouverture	1 heure	de 06h30 à 07h30
Encadrement Matinal 1 :	1 heure	de 07h30 à 08h30
Encadrement Matinal 2 :	3 heures (petit déjeuner inclus)	de 08h30 à 11h30
Encadrement Midi avec Repas :	2 heures + 1 repas (En cas d'excuse le matin avant 9h00, le repas n'est pas facturé)	de 11h30 à 13h30
Encadrement Après-Midi 1 :	1 heure	de 13h30 à 14h30
Encadrement Après-Midi 2 :	2 heures	de 14h30 à 16h30
Encadrement Après-Midi 3 :	1 heure	de 16h30 à 17h30
Accueil Fermeture :	1 heure	de 17h30 à 18h30

Les participations financières sont calculées en fonction de l'inscription et non en fonction de la présence effective.

Les repas de midi sont facturés séparément suivant le prix mentionné dans le contrat chèque-service accueil. Le petit déjeuner et la collation sont inclus dans le prix chèque-service accueil.

Tout dépassement d'une plage horaire est facturé en supplément.

La première semaine de la phase d'adaptation est facturée avec 20 heures d'encadrement et la deuxième selon l'inscription définitive de l'enfant.

Un remboursement pour absence d'un enfant malade n'est accordé qu'avec remise d'un certificat médical, à présenter aux responsables des crèches au plus tard 3 jours ouvrables après le premier jour de maladie.

MODIFICATION DE L'INSCRIPTION

Une modification de l'inscription peut se faire par la résiliation de celle-ci et remplacée par une nouvelle demande. Le SEA décide ensuite de l'admission de l'enfant à tous les services demandés, non seulement aux modifications demandées. Les modifications se font uniquement au début d'une période de facturation chèque-service accueil (+/- mensuellement), et uniquement sur préavis de 2 semaines au moins.

REGLEMENT INTERNE

Les parents / responsables légaux de l'enfant sont censés connaître le règlement d'ordre interne, dont la version en vigueur est celle publiée sur le site internet : www.sea-dudelange.lu. Vous pouvez recevoir un exemplaire imprimé sur simple demande auprès de l'administration du SEA. Avec la signature de cette demande d'inscription vous reconnaissez connaître le règlement et le respecter.

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Dudelange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de la gestion du Service Éducation et Accueil et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins(*).

réservé à l'administration

Nom, prénom, date et signature:

Nom et prénom(s) de l'enfant

Matricule

EXCLUSION

En cas de manquements répétés aux règlements par l'enfant ou sa famille, l'enfant peut être exclu temporairement ou définitivement. L'exclusion peut être prononcée également en cas de non-paiement des factures de la crèche.

PROTECTION DES DONNES

Dans le cadre de l'organisation des structures d'accueil et dans le but d'assurer un encadrement correct, le Service Éducation et Accueil de la Ville de Dudelange est amené de gérer les données signalétiques, médicales et diététiques des enfants. Etant donné que les critères d'admission dépendent de la situation familiale, des informations y relatives ainsi que des informations relatives au contexte professionnel des parents sont collectées. Afin d'assurer la sécurité des enfants, les personnes responsables et les personnes pouvant récupérer les enfants dans les structures d'accueil doivent être clairement identifiables. Cette identification est effectuée via le numéro de matricule national combiné avec d'autres données signalétiques.

Afin de pouvoir traiter votre demande RGPD, et afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, la commune se réserve le droit de demander des informations complémentaires permettant de vous identifier avant de donner une suite favorable à votre demande.

La CNPD (Commission nationale pour la protection des données) en tant qu'autorité de contrôle peut être saisie d'une réclamation adressée à la Commission nationale pour la protection des données - Service des plaintes : 1, avenue du Rock & Roll; L-4361 Esch-sur-Alzette (*)

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENT

Si vous avez des questions supplémentaires n'hésitez pas à nous contacter :

Service Éducation et Accueil

B.P. 73
L-3401 Dudelange

Tél. 51 61 21 - 5678

Fax. 51 61 21 - 5679

E-Mail creche@dudelange.lu.

Web www.sea-dudelange.lu

Bureau 7 de l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée, aile droite).

Lundi, mardi et vendredi: 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Mercredi: 8h00-12h00 et 13h00-19h00

Jedi: 8h00-17h00

RECEPISSE

Par la présente, la Ville de Dudelange déclare avoir reçu une demande d'inscription aux crèches communales pour l'enfant

Nom et Prénom :

Matricule :

Ce dossier constitue uniquement une demande d'inscription

Les parents seront informés de l'admission (ou non) de leur enfant par écrit dans les meilleurs délais.

Ce récépissé est uniquement valable s'il est estampillé et signé

Les enfants inscrits doivent disposer d'une carte chèque-service valide

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Dudelange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de la gestion du Service Éducation et Accueil et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins(*)

Nom, prénom, date et signature:

L'ENFANT

Nom			Prénom(s)		
Matricule	<input type="text"/>				
Le cas échéant : Date de naissance prévue					
Rue				Nr	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	Dudelange		

INSCRIPTION

Date de début souhaitée _____

Structure Crèche Minettsdepp Crèche Nuddelsfabrik Crèche Italie

Plages de présences

- plein-temps mi-temps matin
 mi-temps après-midi mi-temps 2,5 jours par semaine

Pour l'inscription à plein-temps un minimum de 8 heures par jours sera facturé. (= 40 heures par semaine)

Pour l'inscription à mi-temps matin ou après-midi un minimum de 4 heures par jours sera facturé. (=20 heures par semaine)

Pour l'inscription à mi-temps deux jours et demi un minimum de 20 heures par semaine sera facturé.

ENFANT D'UNE FAMILLE

monoparentale (= 1 adulte habitant seul avec le / les enfant(s)), dont la personne responsable
<input type="checkbox"/> travaille ou est en cours de formation (Veuillez annexer un/des certificat(s) du/des employeur(s) ou de l'école attestant le nombre d'heures par semaine)
<input type="checkbox"/> ne travaille pas
<input type="checkbox"/> bénéficie du REVIS (Veuillez annexer le certificat afférent)
<input type="checkbox"/> a un grave problème de santé, qui la met dans l'impossibilité de garder l'enfant pendant les heures demandées (Veuillez annexer un certificat médical)
avec 2 adultes, dont
<input type="checkbox"/> 2 personnes travaillent ou en cours de formation (Veuillez annexer un/des certificat(s) du/des employeur(s) ou de l'école attestant le nombre d'heures par semaine)
<input type="checkbox"/> 1 personne travaille ou en cours de formation (Veuillez annexer un/des certificat(s) du/des employeur(s) ou de l'école attestant le nombre d'heures par semaine)
<input type="checkbox"/> les 2 personnes ne travaillent pas
<input type="checkbox"/> la communauté domestique bénéficie du REVIS (Veuillez annexer le certificat afférent)
<input type="checkbox"/> un adulte a un grave problème de santé, qui le met dans l'impossibilité de garder l'enfant pendant les heures demandées (Veuillez annexer un certificat médical)

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Dudelange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de la gestion du Service Éducation et Accueil et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins(*).

réservé à l'administration

Nom, prénom, date et signature:

Nom et prénom(s) de l'enfant

Matricule

LES PARENTS / RESPONSABLES LÉGAUX

PERSONNE 1 Mère Père Responsable légal

= Signataire de cette demande

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Matricule	<input type="text"/>		
Téléphone(s)	<input type="text"/>		
Email	<input type="text"/>		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	Cette personne est responsable de l'enfant		
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	Cette personne peut demander de modifier l'inscription		

PERSONNE 2 Mère Père

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Matricule	<input type="text"/>		
Téléphone(s)	<input type="text"/>		
Email	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> OUI	Cette personne est responsable de l'enfant	<input type="checkbox"/> NON	

PERSONNE 3 Mère Père

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Matricule	<input type="text"/>		
Téléphone(s)	<input type="text"/>		
Email	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> OUI	Cette personne est responsable de l'enfant	<input type="checkbox"/> NON	

REMARQUES

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Dudelange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de la gestion du Service Éducation et Accueil et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins(*).

réservé à l'administration

Nom, prénom, date et signature: